

Département
Du Haut-Rhin

Syndicat Intercommunal du Soultzbach
14, rue du Lauragais
68780 SOPPE-LE-BAS

Arrondissement
de Thann

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL</p>

Nombre de
Conseillers élus 12

SEANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, les délégués titulaires ou suppléants du Syndicat Intercommunal du Soultzbach se sont réunis après convocation légale du 06 mars 2017.

Étaient présents : DROUET Angélique, DUDT Franck, BLONDE Eric (suppléant de Jérôme FINCK), MOREAUX Muriel, RULOFS Dominique, SCHWEITZER Carl, SETIF Michel, BAUDOIN Bénédicte, COTE Isabelle, SAILLEY Philippe, LILLER Laurent (suppléant Richard MAZAJCZYK), Robert MANSUTTI (suppléant BELTZUNG Christophe).

Excusé : BELTZUNG Christophe, MAZAJCZYK Richard.

Monsieur le président ouvre la séance à 19h30 heures.

Article 1
Approbation du procès-verbal du 16 mars 2017

Le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2016 a été approuvé à l'unanimité des membres présents

Article 2
Secrétaire de séance

Monsieur BLONDE Eric est désigné comme secrétaire de séance.

Article 3 Effectif scolaire et fonctionnement écoles du Vallon

Le Président indique d'emblée qu'il n'y aura pas de fermeture de classe cette année.

La répartition est la suivante :

Pour les monolingues :

- en maternelle : 1 classe petit-moyen-grand de 15 élèves
- au primaire : 1 classe CP-CE1-CE2 de 22/24 élèves + 1 classe CE2-CM1-CM2 de 26 élèves

Pour les bilingues :

- en maternelle : 1 classe petit-moyen de 25/26 élèves et 1 classe petits-grands de 23 élèves
- au primaire : 1 classe CP LCR de 16 élèves + 1 classe CE1-CE2 LCR de 23 élèves + 1 classe CM1-CM2 de 22 élèves

Nous avons fait parvenir courant juin à tous les parents une note les sensibilisant sur le fait que nos écoles risquent de devenir à terme uniquement bilingues. Mais avant cette éventualité, nous aurons une classe monolingue de 5 niveaux et des classes bilingues surchargées dans les années à venir.

Le Président se propose de participer à la réunion sur le bilinguisme de l'Education nationale afin de sensibiliser les futurs parents d'élèves sur cette situation.

Il est suggéré de mettre une note dans les bulletins communaux toujours à l'attention des parents d'enfants non encore scolarisés.

Nous vous informons de plusieurs départs :

- Madame Annie-Claude Gadret, directrice de l'école maternelle sera remplacée par Madame Agnès Dutournier
- Madame Elodie Behra partie allemande complétant Mr Hoog
- Madame Madeleine Klasser

L'école de Soppe-le-Bas devrait emménager dans les nouveaux locaux pour Noël et nous allons commander du mobilier neuf pour la classe de Mr Hoog.

Une nouvelle demande de TBI a été déposée auprès de la Com Com de Masevaux.

Article 4 Rythmes scolaire et fonctionnement bus

Concernant les rythmes scolaires, nous savons que les parents et les enseignants souhaitent le retour à la semaine de 4 jours puisqu'un sondage a été effectué auprès des parents et qu'une écrasante majorité de ceux-ci a répondu favorablement à la semaine des 4 jours.

Le décret est paru il y a seulement deux jours et le délai pour préparer ce changement est bien trop court d'autant plus que dans une semaine les vacances scolaires vont commencer et que nous n'aurons plus d'interlocuteurs présents pour cette mise en place.

A notre niveau, il faut modifier les horaires de bus en collaboration avec la société Chopin et réduire le temps de travail des femmes de ménage ainsi que de l'accompagnatrice de bus.

D'autre part, une réunion a été organisée par Monsieur Lerch Président de la Com Com de Masevaux en présence de tous les maires, Créaliance et Mme Tricotet, représente l'IEN.

Créaliance avait déjà préparé la rentrée scolaire sur la base des cinq jours et il est impossible en si peu de temps de recontacter tous les parents pour la modifier. D'autant plus que chaque famille va devoir repenser les horaires de garde pour Créaliance et pour les gardiennes.

De plus Créaliance va devoir également modifier son organisation et des employés vont devoir subir des pertes d'heures donc des pertes de revenus ainsi que des pertes de financement pour la Com Com.

Nous avons demandé à Mme Tricotet, de l'IEN, s'il était éventuellement possible de passer aux 4 jours en janvier mais cela a été refusé.

Article 5 Participation communes extérieures

Comme l'année dernière, le Président propose de refacturer auprès de leur commune de provenance le coût des élèves extérieurs au Vallon et à la Communauté de communes de la Doller et du Soultzbach.

Pour l'année civile 2016, nous avons additionné les frais de scolarité des enfants de maternelle ainsi que des enfants de primaire :

DETAIL DES COUTS

Participation des communes aux frais de scolarité 2016			
Maternelle		Primaire	
72 élèves		102 élèves	
Eau	275.53	Participation aux frais SB	4483.73
Electricité	2437.93	Participation aux frais HS	4426.01
Fuel	3240.00	Loc salle Vallon	600.00
Produits d'entretien	1321.66	Produits d'entretien	858.86
Papier	126.66	Papier	377.99
Fournitures scolaires	3701.33	Fournitures scolaires	5372.44
TOM	460.28	TOM	318.20
Téléphone	362.07	Téléphone	1147.04
Femme de ménage	12308.07	Femme de ménage	15683.28
Employé intercommunal	6105.72	Employé intercommunal	6105.72
Accompagnatrice bus	2573.39	Accompagnatrice bus	2573.39
Photocopieur	1183.50	Photocopieur	605.92
		Entretien Tierin	4911.80
		Piscine	1500.00
		Transport piscine	2020.00
		Sortie Paradiesvogel	125.00
		Sortie Lauterbach	515.00
		Sortie Rheinfelden	1147.04
		Déplacement Burnhaupt	250.00
Total	34096.14	Total	53021.42
Soit par élève	473.56	Soit par élève	519.82

Il a été tenu compte des coûts de l'eau, de l'électricité, du téléphone, des taxes d'ordures ménagères ainsi que du chauffage. Des frais liés à l'employé intercommunal, au personnel d'entretien ou à l'entreprise qui s'occupe du ménage ainsi que de l'accompagnatrice du bus.

Nous avons tenu compte des fournitures liées à l'entretien des bâtiments ainsi qu'à leur nettoyage.

Sont incluses également les fournitures scolaires demandées par les instituteurs, les contrats d'entretien des photocopieurs, les frais concernant les sorties et le transport, ainsi que la piscine.

Pour le primaire, le montant total s'élève à 53021.42 € pour 102 élèves soit 519.82 €/élève
Pour la maternelle, le montant total s'élève à 34 096.14 € pour 72 élèves soit 473.56 €/élève

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

Article 6 Point sur le CPI

Le Président lit aux membres du Comité le courrier des sapeurs-pompiers concernant leurs inquiétudes pour l'évolution de leur budget investissement.

Pour l'année 2017, les sapeurs-pompiers disposent d'un budget de 7492.98 € TTC dans la section d'investissement avec la décomposition suivante : 4797,98 € TTC de crédits nouveaux et 2700 € TTC de crédits reconduits de l'année 2016.

A cette somme s'ajoute un permis PL pour un montant de 1600€ inscrit dans la section de fonctionnement. Le total en question est donc de 9097,98 € TTC soit 2/3 du montant alloué jusqu'en 2014.

Le montant de fonctionnement de l'année 2016 du CPI dépasse les 33 000 € et le SIS doit verser depuis l'an dernier un forfait de 4500 € à la commune de Soppe-le-Bas pour l'utilisation de la caserne.

Nos communes investissent fortement dans la construction et la rénovation des écoles depuis deux ans tout en subissant la baisse des dotations.

Le département lui-même, au travers du SDIS, baisse les moyens alloués aux sapeurs-pompiers. La conjoncture est malheureusement difficile et nous faisons le maximum pour soutenir et apporter les ressources nécessaires au bon fonctionnement du corps.

Bien entendu, nous essaierons d'améliorer cette situation en fonction de nos moyens dans le cadre des prochains budgets.

Après un débat sur le fonctionnement du CPI et les moyens alloués le Comité Syndical prend acte de cette situation.

Article 7 Divers

Le Président informe les membres du comité :

- que concernant le fonctionnement du bus, nous avons reçu un mail des délégués de parents d'élèves de la maternelle nous faisant part de problèmes concernant l'attitude du chauffeur de bus. Ce courrier a été transmis à l'entreprise Chopin qui doit nous répondre rapidement. Suite à ce mail, le chauffeur a été convoqué auprès de sa hiérarchie et son attitude a totalement changé suscitant une incompréhension des enfants.

- d'une problématique concernant la dérogation de l'enfant Matisse Colnat et explique les différents échanges intervenus dans ce dossier. Le Comité estime que les dérogations sont du ressort du Président et qu'il agit dans l'intérêt des écoles, des enfants et des enseignants du Vallon du Soultzbach. Les membres du Comité soutiennent sa démarche pour garantir un accueil de qualité.

L'ensemble des Membres du Comité souhaitent rappeler que pour le bon fonctionnement de nos écoles, il est nécessaire que les parents s'impliquent dans ce processus mais que néanmoins chacun doit rester à sa place pour l'intérêt général.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45 minutes.